



CAISSE D'ÉPARGNE FÉDÉRATION NATIONALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caisses d'Épargne : 4 055 administrateurs viennent d'être élus

(Paris, le 11 février 2009) --- A l'issue des assemblées générales de sociétaires qui se sont tenues durant tout le mois de janvier, les 4 055 administrateurs qui les représentent au niveau local ont été renouvelés.

Dans le cadre du renouvellement des conseils d'administration des sociétés locales d'épargne (SLE), dont les mandats expiraient le 1^{er} février, les sociétaires ont été appelés en janvier à élire leurs nouveaux représentants pour un mandat de 6 ans.

Ce sont 4 055 administrateurs qui siègent désormais jusqu'en 2015 dans les 287 SLE que compte le réseau des Caisses d'Épargne. On compte parmi eux 26 % de nouveaux administrateurs. Le conseil d'administration de chaque SLE doit se réunir dans les prochains jours afin de désigner son président et vice-président.

La constitution de ce nouveau corps d'administrateurs répond à plusieurs exigences.

- **La proximité.** Véritables « capteurs » des réalités économiques et sociales locales, les administrateurs de SLE sont les relais de proximité de la Caisse d'Épargne sur son territoire ;
- **La représentativité.** Les administrateurs sont les représentants élus des sociétaires. Ils portent leurs valeurs et forment collectivement un corps conforme à la sociologie du sociétariat (CSP, âge...) et de la clientèle ;
- **La gouvernance.** L'évolution des exigences de compétence collective des organes décisionnels des entreprises induit une professionnalisation de la gouvernance, dont les administrateurs de SLE sont le premier échelon de représentation au sein du réseau Caisse d'Épargne.

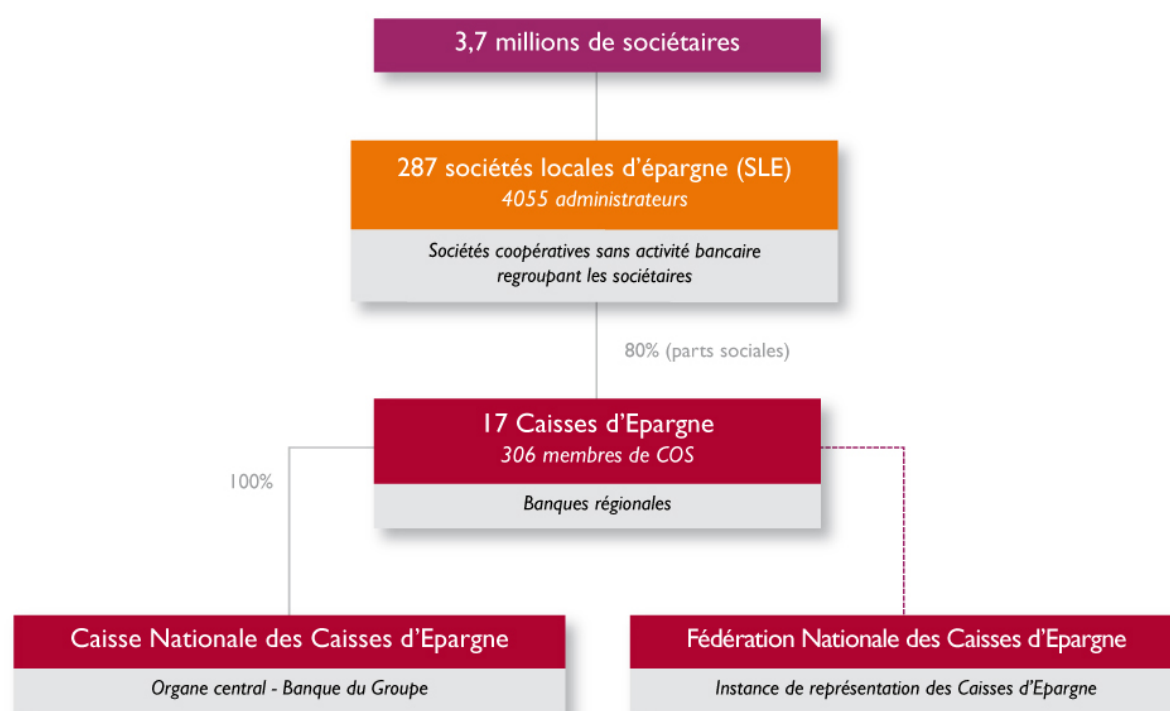
Ce renouvellement des conseils d'administration des SLE constitue le préalable à l'élection, au printemps, des membres des Conseils d'Orientations et de Surveillance (COS) dans les Caisses d'Épargne.

Depuis 1999, date à laquelle elles sont devenues banques coopératives, les Caisses d'Épargne ont mis en place une politique d'animation de leurs 3,7 millions de sociétaires basée sur une véritable relation de confiance. Elles ont étroitement associé leurs administrateurs de SLE à la vie interne et développé une politique d'implication active notamment via leur programme de financement de projets de solidarité. Les administrateurs de SLE bénéficient également d'un programme de formation ambitieux qui les accompagne tout au long de leur mandat.

A partir de cette année, une nouvelle dynamique coopérative s'amorce dans le Groupe Caisse d'Épargne, selon deux axes bien déterminés :

- **La conquête.** Le nombre de sociétaires, actuellement de 3,7 millions devrait atteindre ou dépasser les 4 millions à la fin de l'année 2009 ;
- **La fidélisation.** La politique d'animation du sociétariat est placée au cœur de la stratégie du Groupe Caisse d'Épargne et sera développée afin de renforcer la relation entre les sociétaires et leur Caisse d'Épargne (information privilégiée, clubs, site internet dédié...).

Organisation coopérative du Groupe Caisse d'Épargne



A propos de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne (FNCE)

La FNCE est l'organe de représentation et d'expression des Caisses d'Épargne. Ses principales missions sont de coordonner les relations entre les Caisses d'Épargne et leurs 3,7 millions de sociétaires, et de représenter leurs intérêts communs, notamment auprès des pouvoirs publics ; de participer à la définition des orientations stratégiques du réseau ; de définir, coordonner et promouvoir les actions de responsabilité sociale des Caisses d'Épargne ; de contribuer à la coopération des Caisses d'Épargne françaises avec des établissements européens de même nature.

Contact Presse :

Pascal Briend - Tél : 01 44 38 50 08

e-mail: fnce@fnce.caisse-epargne.fr

www.fnce.caisse-epargne.fr